



## **Dépôt des demandes de réalisation des études préliminaires de raccordement des installations de production d'électricité privée à partir des énergies renouvelables et assujetties au régime des autorisations**

Dans le cadre du lancement de l'appel à projets de Production d'Électricité à partir de l'Énergie Solaire Photovoltaïque assujettis au Régime des Autorisations (6<sup>ème</sup> round), la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz informe les porteurs de projets intéressés des modalités suivantes :

1. Les demandes d'études préliminaires déposées à partir du 30/06/2025 ne seront prises en compte que pour le 6<sup>ème</sup> Round.
2. La STEG ne sera pas en mesure de traiter les demandes d'études préliminaires déposées après le 15/05/2026 pour participer au 6<sup>ème</sup> round de l'appel à projets de Production d'Électricité à partir de l'Énergie Solaire Photovoltaïque assujettis au Régime des Autorisations.
3. Les études préliminaires seront valables par appel à projets. Ainsi, une nouvelle demande d'étude préliminaire sera requise pour toute participation aux appels à projets suivants.
4. Une carte indiquant la capacité d'accueil de chaque poste source HTB/HTA est publiée et régulièrement mise à jour sur le site de la STEG.

# Capacité d'accueil des postes sources HTB/HTA

